



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Motion adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration de l'Université de Corse réuni jeudi 11 mars 2021 à Corte, en faveur de la levée du statut de DPS Détenus Particulièrement Signalés pour Alain Ferrandi et Pierre Alessandri**

Alain Ferrandi et Pierre Alessandri ont été condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité sans ajout de période de sûreté, par une cour d'assises spécialement composée, pour leur participation à l'assassinat du préfet de Corse Claude Erignac.

Ils sont incarcérés depuis plus de 21 ans dans une centrale sécuritaire dans la région parisienne. Cela fait près de 4 ans qu'ils sont conditionnables. L'administration pénitentiaire constate qu'après 21 ans de détention Pierre Alessandri et Alain Ferrandi ne présentent aucune difficulté de gestion au quotidien. Pourtant, aucune perspective de rapprochement ni de réinsertion sociale et familiale ne se dessine pour eux à cause de leur statut de Détenus Particulièrement Signalés, le DPS.

Les commissions locales compétentes en matière de levée du statut de DPS et de conditionnelle probatoire ont systématiquement émis des avis favorables.

En conséquence, le Conseil d'Administration de l'Université di Corsica dénonce fermement le traitement réservé à la délégation de jeunes Corses qui, le 23 février dernier, a souhaité protester contre l'iniquité de cette situation en menant une action symbolique au sein de la Préfecture de région. Il partage leur sentiment d'injustice et d'incompréhension.

Face à ce déni de droit, de justice et d'humanité, le Conseil d'Administration de l'Université di Corsica, réuni ce jeudi 11 mars 2021, demande :

- la désinscription immédiate du répertoire des Détenus Particulièrement Signalés de Messieurs Pierre Alessandri et Alain Ferrandi ;
- l'application immédiate et sans restriction de leur droit au rapprochement et au transfèrement dans un des deux centres de détention situés en Corse.

## Contacts presse

**Alain di Meglio – Vice-Président du conseil d'Administration de l'Université de Corse**

vpca@univ-corse.fr / 04 95 45 01 44